

STREGO AUDIT - LE MANS

110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : 02 43 76 94 30

strego.lemans@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

ASSOCIATION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.)

DES AGENTS TERRITORIAUX VILLE DU MANS, LE MANS MÉTROPOLE, C.C.A.S LE MANS

ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Siège social : 26 rue Gougéard - 72000 LE MANS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

STREGO AUDIT - LE MANS

110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : 02 43 76 94 30

strego.lemans@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

**ASSOCIATION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.)
DES AGENTS TERRITORIAUX VILLE DU MANS, LE MANS MÉTROPOLE, C.C.A.S LE MANS
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**
Siège social : 26 rue Gougéard - 72000 LE MANS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.)
DES AGENTS TERRITORIAUX VILLE DU MANS, LE MANS MÉTROPOLE, C.C.A.S LE MANS
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
Siège social : 26 rue Gougéard - 72000 LE MANS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Paraphe STREGO Audit : 

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

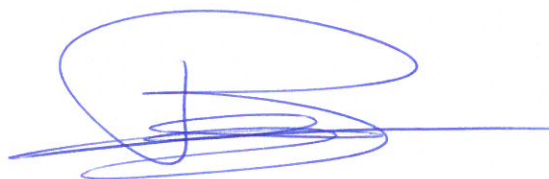
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Mans, le 17 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
STREGO Audit



Christelle BRETON-SIRET

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	74 614	72 931	1 683	2 803
Immobilisations corporelles	276 806	198 158	78 649	69 402
Immobilisations financières	10 067		10 067	7 604
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	361 488	271 089	90 400	79 809
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	17 931		17 931	14 734
Avances et acomptes versés sur commandes	55 665		55 665	47 905
Créances				
Usagers et comptes rattachés	56 693	346	56 347	38 545
Autres	13 162		13 162	16 754
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	238 472		238 472	234 476
Caisse	937		937	639
TOTAL ACTIF CIRCULANT	382 861	346	382 515	353 053
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	92 663		92 663	111 191
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	92 663		92 663	111 191
TOTAL GENERAL	837 012	271 435	565 577	544 052
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	254 345	262 980
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	6 071	-8 635
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	260 416	254 345
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	260 416	254 345
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	97 165	92 506
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 200	62 836
Autres	64 909	68 089
TOTAL DETTES	186 274	223 431
Produits constatés d'avance	118 887	66 277
TOTAL GENERAL	565 577	544 052
(1) Dont à plus d'un an (a)	56 305	
Dont à moins d'un an (a)	248 856	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/19	31/12/18	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises	189 827	188 549	1 278	0,68
Production vendue	319 768	310 120	9 647	3,11
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	752 973	753 247	-274	-0,04
Reprises et Transferts de charge	2 828	8 313	-5 485	-65,98
Cotisations				
Autres produits	630 587	628 464	2 123	0,34
Produits d'exploitation	1 895 982	1 888 693	7 289	0,39
Achats de marchandises	232 988	237 725	-4 736	-1,99
Variation de stock de marchandises	-1 887	-1 328	-559	42,07
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	997 212	984 877	12 335	1,25
Impôts et taxes	1 240	300	940	313,33
Salaires et Traitements	161		161	
Charges sociales	4	784	-780	-99,44
Amortissements et provisions	49 089	46 020	3 069	6,67
Autres charges	628 509	630 557	-2 048	-0,32
Charges d'exploitation	1 907 318	1 898 935	8 383	0,44
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 336	-10 242	-1 095	10,69
Opérations faites en commun				
Produits financiers	4 324	1 594	2 730	171,22
Charges financières	3 767	2 599	1 168	44,92
Résultat financier	557	-1 005	1 562	-155,38
RESULTAT COURANT	-10 779	-11 247	467	-4,16
Produits exceptionnels	18 650	4 612	14 038	304,38
Charges exceptionnelles	1 660	1 853	-193	-10,39
Résultat exceptionnel	16 990	2 759	14 230	515,73
Impôts sur les bénéfices	139	148	-9	-6,08
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	6 071	-8 635	14 707	-170,31

Annexe 

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 565 577 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 071 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 614			74 614
Immobilisations incorporelles	74 614			74 614
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	282 114	57 378	78 976	260 516
- Instal.générales, agencements aménagements divers	2 104			2 104
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 752		2 567	14 186
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	300 971	57 378	81 542	276 806
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 604			10 067
Immobilisations financières	7 604			10 067
ACTIF IMMOBILISE	383 189	57 378	81 542	361 488

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		57 378		57 378
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		57 378		57 378
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		81 542		81 542
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		81 542		81 542

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	71 811	1 120		72 931
Immobilisations incorporelles	71 811	1 120		72 931
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	213 802	47 366	78 468	182 701
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 014	257		1 271
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 752		2 567	14 186
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	231 569	47 623	81 035	198 158
ACTIF IMMOBILISE	303 380	48 743	81 035	271 089

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 172 586 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 797		4 797
Autres	5 271		5 271
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	56 693	56 693	
Autres	13 162	13 162	
Charges constatées d'avance	92 663	92 663	
Total	172 586	162 519	10 067
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	7 632
Avoirs à recevoir	12 996
Intérêts courus à recevoir	2 951
Total	23 579

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 305 161 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	97 165	40 860	56 305	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 200	24 200		
Dettes fiscales et sociales	242	242		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 667	64 667		
Produits constatés d'avance	118 887	118 887		
Total	305 161	248 856	56 305	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 133			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	44 473			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures à recevoir	12 508
Personnel charges à payer	64
Org. sociaux à payer	18
Usagers avoirs à établir	3
Total	12 593

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	92 663		
Total	92 663		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat d avance	118 178		
Total	118 178		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 674 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Autres informations

Au titre de l'année 2019, les collectivités:

- ont versé 187 007 € au titre de la bonification des chèques vacances,
- ont contribué en nature à hauteur de 418 561 € au titre des charges de personnel,
- ont participé en nature pour 209 759 € pour les autres prestations (mise à disposition des locaux, de matériels, de prestations et de services).

